

# Nouveau guide pratique de la CPAM de l'Essonne

Véritable outil d'information soins, ce guide pratique est disponible dans tous les accueils de la CPAM de l'Essonne ; vous y trouverez une mine d'informations en plus du site Améli :

**1. INFO PRATIQUES** sur le compte AMELI : application, téléphone, adresse postale, bornes et accueils spécifiques, notamment pour les mal-entendants

## 2. MES SERVICES

- la CMU
- la CMU-C, complémentaire-santé gratuite
- l'ACS, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
- l'ACS plus ; dispositif essonnien
- le conciliateur de la CPAM
- des parcours attentionnés : accouchement, intervention chirurgicale, perte d'un proche

## 3. MA SANTE

- le médecin traitant et le parcours de soins
- les arrêts de travail
- les franchises médicales
- les médicaments génériques
- les antibiotiques
- les somnifères et calmants
- les transports
- le dispositif Sophia (diabète)
- les dépistages organisés
- les vaccinations
- la contraception d'urgence
- l'arrêt du tabac
- la prévention bucco-dentaire

### **Pour en savoir plus :**

le guide pratique : <https://www.ameli.fr/essonne/assure/actualites/nouveau-guide-pratique-de-la-cpam-de-lessonne>

Que signifie le numéro de sécurité sociale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33078>

La protection universelle maladie (PUMA) : <https://www.ameli.fr/essonne/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie>

Décret n° 2015-1865 du 30 décembre 2015 relatif aux bénéficiaires et aux prestations de la protection universelle maladie et à la cotisation forfaitaire prévue à l'article L. 381-8 du

code de la sécurité sociale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031740633&categorieLien=id>

